

## Le Maroc muscle sa politique migratoire

- La régularisation des sanspapiers dès janvier 2014
- Entre 25 et 40.000 clandestins concernés
- 853 demandeurs d'asile vont aussi en bénéficier

Un mois après son entrée au gouvernement, Anis Birou a mis en place un dispositif de régularisation des immigrés clandestins. La population concernée par cette opération est comprise entre 25 et 45.000 immigrés illégaux, selon les estimations du ministre de l'Intérieur. Ce total comprend les Subsahariens mais aussi des immigrés en provenance de pays européens. L'opération de régularisation,

Date limite d'inscriptio

qui comprend aussi pas moins de 853 réfugiés et des apatrides à Rabat. Pour dant leur admission dans un établissement demandeurs d'asile, intervient quelques faire face à cette problématique, mise en semaines après l'ouverture du bureau des lumière par le Souverain, le nouveau mi-



Le nouveau ministre chargé des MRE et des Affaires de la migration, Anis Birou (à droite), accompagné de son collègue de l'Intérieur, Mohamed Hassad, annonçant la régularisation des immigrés clandestins (Ph. Bziouat)

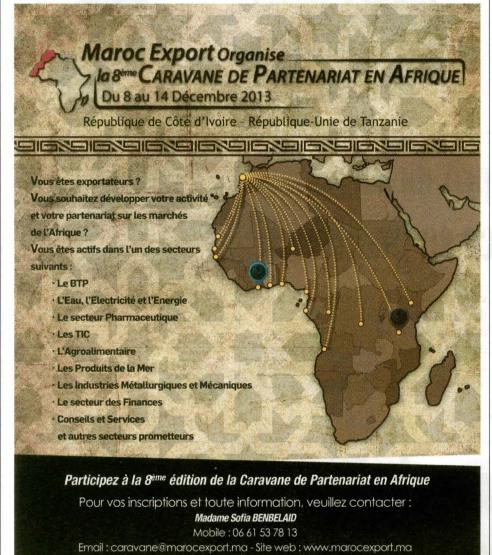
nistre en charge des MRE et des Affaires de la migration a concocté une batterie de mesures en collaboration avec le département de l'Intérieur, la délégation interministérielle et le CNDH. Normal quand on sait que c'est ce dernier qui a présenté au Souverain un état des lieux complet de la question migratoire avec un ensemble de

En plus de l'ouverture de «bureaux des étrangers» sur l'ensemble du territoire pour étudier les demandes de régularisation des immigrés illégaux, le nouveau

recommandations.

privé. Autre mesure phare: la refonte de la réglementation relative au droit d'asile, au séjour, aux droits des étrangers et à la traite humaine. Ce chantier sera mené par une commission ad-hoc, pilotée par la délégation interministérielle des droits de l'homme. Il faut aussi signaler que cette opération «exceptionnelle» va s'étaler sur une année à compter du 1er janvier prochain. Ce nouveau modèle de gestion de la problématique migratoire sera renforcé par la mise en place d'un mécanisme de concertation avec la société civile. Le délégué interministériel aux droits de l'homme, Mahjoub Al Hiba, a d'ailleurs considéré que la réussite de cette politique reste conditionnée par la collaboration avec les ONG.

Par ailleurs, ce nouveau mode de gouvernance de la question migratoire sera assorti de conditions d'entrée. Des critères d'éligibilité à la régularisation sont prévus. Mais ils seront «plus flexibles par rapport à ceux imposés dans certains pays comme la France», a affirmé Mohamed Hassad, ministre de l'Intérieur. En tout cas, une chose est sûre, «cette politique exprime une volonté royale claire, forte et déterminée marquant la centralité de la dimension humaine dans la gestion des affaires migratoires», a conclu Birou. D'autant plus que cette initiative était nécessaire ne serait-ce que pour faire taire les mauvaises langues qui pointaient l'usage de violence contre les immigrés subsahariens. Sur ce point, le



23, Rue Bnou Majed El Bahar-20000 Casablanca. Tél.; (212.522) 30.22.10/30/75.43

Fax: (212.522) 45.05.57/30.17.93, www.marecekport.ma, email info@matercekport.ma

## Les immigrés éligibles

IX profils d'étrangers en séjour irrégulier au Maroc peuvent déposer une demande de régularisation. Il s'agit d'abord des conjoints étrangers de Marocains justifiant d'au moins 2 ans de vie commune. S'y ajoutent les conjoints étrangers de Marocains en résidence régulière au Royaume et qui justifient d'au moins 4 ans de vie commune. Bien évidemment, leurs enfants auront également droit à la régularisation de leur situation. Ensuite, les étrangers disposant de contrats de travail effectifs depuis 2 ans feront aussi partie des bénéficiaires de cette initiative. Enfin, les étrangers qui résident au Maroc depuis 5 ans et ceux atteints de maladies graves et se trouvant sur le territoire national avant le coup d'envoi de l'opération de régularisation.□

dispositif migratoire prévoit aussi de ministre chargé des MRE et des Affaires faciliter la scolarisation des enfants mi- de la migration a été on ne peut plus clair: neurs résidant au Maroc. Visiblement, ce «Ce dispositif global et intégré reflète chantier a déjà été lancé avec la publica- l'approche humaniste du Royaume» tion en octobre dernier d'une circulaire D'ailleurs, il a assuré que l'objectif de du ministère de l'Education nationale cette nouvelle politique est de «garantir visant à faciliter la scolarité des enfants la sécurité des immigrés, et leur accorder d'immigrés étrangers. Surtout que jusqu'à les mêmes droits que les nationaux». 🖵 l'année dernière, les enfants des immigrés étaient privés de scolarisation dans les écoles publiques. Ils étaient souvent pris en charge par des associations qui assuraient une éducation informelle, en atten-

Hajar BENEZHA

Pour réagir à cet article: courrier@leconomiste.com

## Evénement



## Politique migratoire: Deal bancal avec l'UE

- Accord de réadmission: Des engagements à sens unique?
- Les limites du double discours européen

LE Maroc première ligne de défense de la citadelle Europe. L'expression est forte, mais sur le terrain traduit aussi une réalité un peu cynique. Depuis 1998, la vieille Europe «s'emmure», d'abord un mur est érigé autour des enclaves Sebta et Melilla qui passera de 3 à 6 mètres en 2005. Il sera équipé de lames début novembre, initiative taxée «d'inutile et trop chère» par le commissaire européen aux Droits de l'homme.

Le Maroc, pays de transit par excellence, s'est engagé le 7 juillet 2013 à accueillir sur son territoire toutes les personnes arrêtées en situation irrégulière en Europe et supposées être passées par le Royaume. Premier pays du pourtour méditerranéen à suivre cette voie à vrai dire



Surveiller, rapatrier, prendre en charge... Le Maroc s'est-il fait piéger par l'accord de réadmission des migrants? (Ph. Jarfi)

pour un drôle d'accord. Rabat se voit soustraiter le sale boulot. C'est-à-dire déployer la logistique pour prendre en charge les migrants.

A commencer par les centres d'accueil, les opérations de rapatriement. Un véritable casse-tête pour lequel aucun pays sur le continent ne s'est engagé. Le Maroc est supposé accueillir sur son sol les Marocains expulsés de l'UE, mais aussi toute personne ayant transité par le Royaume avant d'arriver en Europe. A elle seule,

l'identification exacte du pays d'origine des migrants est une opération extrêmement difficile, vu que ceux-ci se débarrassent généralement de toute pièce d'identité. Avant même cet accord, le pays était déjà en première ligne sur la frontière nord, où ce sont les gardes-frontières marocains qui doivent stopper les véritables raz-demarée humains qui déferlent périodiquement sur les enclaves de Sebta et Melilla. Occasionnant des pertes humaines tant chez les migrants poussés par la force du désespoir que chez les forces de l'ordre. Et la contrepartie européenne? Là est le hic. Bruxelles a bien essayé d'allécher le Maroc en faisant miroiter des promesses. Surtout au niveau de facilitation de visa. Or, il s'avère que sur le terrain, ce n'est pas l'UE qui gère les conditions d'octroi de visa mais les différents Etats de l'Union où chacun, selon ses propres intérêts, définit sa politique en la matière. Du coup, les contreparties européennes sont ramenées à de simples chimères.

Amine ATER

Pour réagir à cet article: courrier@leconomiste.com